

Quelle Suisse de l'éducation?

Le Conseil fédéral vient de faire connaître sa vision du «paysage suisse des hautes écoles». Conformément aux articles constitutionnels votés en 2006, il propose avec la LAHE un pilotage commun à la Berne fédérale et aux cantons.

Les organes clefs seraient une conférence de 27 membres (Confédération et cantons) et une conférence des dirigeants des hautes écoles. A la première le leadership politique sur la planification, à la deuxième la défense de l'autonomie et la préparation d'une planification nationale incluant des priorités et la répartition des tâches.

Parler de «vision» paraîtra à beaucoup abusif car la LAHE est d'abord une loi de soutien et de coordination. Elle accorde la primauté au pilotage politique et offre en contrepartie l'autonomie académique. Elle suscitera beaucoup d'attentes et peut-être autant de frustrations.

En matière de finances, elle affirme le principe «collectivité responsable = collectivité payante». Reste à harmoniser la répartition des contributions des 26 cantons et des deux départements fédéraux. Sans oublier le Domaine des EPF et le Fonds national suisse qui ne disposent pas du «financement garanti» promis aux hautes écoles et dont l'avenir est ainsi menacé.

Qu'elle soit la meilleure ou la moins mauvaise solution, cette loi ne dessinera le futur paysage suisse des hautes écoles que si les acteurs concernés assument leurs responsabilités politiques, financières et académiques.

*Felix Gutzwiller, conseiller aux Etats
Président du Team politique FUTURE*

Hautes écoles

Vers un pilotage national

Le Conseil fédéral a transmis au Parlement le message relatif à la Loi sur l'aide aux hautes écoles et sur la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE). Son but est de permettre aux cantons et à la Confédération d'assurer un pilotage commun des hautes écoles, notamment par le biais de la nouvelle Conférence suisse des hautes écoles.

La réforme de la politique suisse des hautes écoles a été rendue publique vendredi dernier. Le Conseil fédéral a transmis au Parlement le message relatif à la Loi sur l'aide aux hautes écoles et sur la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE), fruit d'années de préparation. La LAHE doit permettre aux cantons et à la Confédération d'assurer un pilotage commun des hautes écoles universitaires, spécialisées et pédagogiques. Elle est la mise en œuvre concrète des nouveaux articles constitutionnels sur la formation, approuvés par le peuple et les cantons suisses en 2006.

«La LAHE est une concrétisation satisfaisante d'un mandat constitutionnel. Le texte actuel répond à quelques-unes des attentes importantes que les cantons placent en cette loi. Mentionnons ici la simplification du pilotage, la stabilité du financement de base ou le respect de l'autonomie des hautes écoles et des instances qui en ont la charge.»

*Isabelle Chassot, présidente de la
Conférence des directeurs cantonaux
de l'instruction publique CDIP*

Nouvel organe

Pour que cantons et Confédération dirigent ensemble le domaine suisse des hautes écoles, le gouvernement envisage de créer un nouvel organe, dénommé Conférence suisse des hautes écoles. Cette assemblée

serait constituée d'un représentant de chaque canton et du membre compétent du Conseil fédéral, qui serait désigné par ses pairs. Toutes les décisions de la Conférence suisse des hautes écoles devraient être prises avec l'accord de la Confédération.

La LAHE doit conférer aux HES une véritable autonomie dans un environnement national simplifié où les tâches entre les cantons et la Confédération sont clairement réparties. Orientées vers l'application, les HES doivent bénéficier d'un financement adéquat notamment en faveur des activités de recherche appliquée et développement, ce qui n'est pas le cas actuellement.»

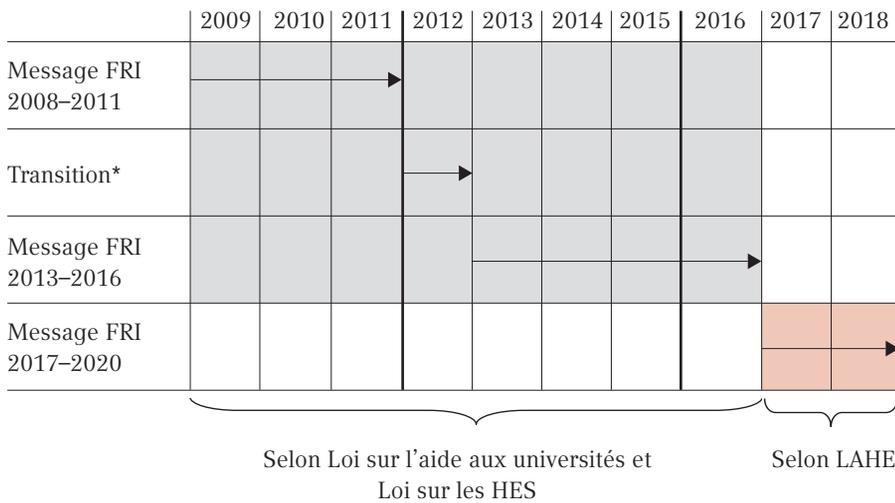
*Marc-André Berclaz, président de la
Conférence des recteurs des hautes
écoles spécialisées suisses KFH*

La conférence aurait pour tâche principale de planifier la politique des hautes écoles à l'échelle nationale et de définir son cadre financier.

«La répartition des responsabilités prévue dans la LAHE élargit la délégation de tâches et les compétences complémentaires entre les organes communs des instances politiques (Conférence universitaire suisse) et des universités (CRUS), qui existent déjà depuis 2001, à l'ensemble du paysage des hautes écoles. Avec sa régulation de l'assurance de qualité, la LAHE réalise un concept innovateur et exemplaire pour toute l'Europe.»

*Antonio Loprieno, président de
la Conférence des recteurs des
universités suisses (CRUS)*

Les mécanismes financiers de la LAHE seront introduits en 2017 seulement



* La transition en 2012 permettra de faire coïncider les messages FRI avec les périodes de législature.

Elle serait ainsi appelée, par exemple, à répartir les tâches dans les domaines particulièrement onéreux de l'enseignement et de la recherche.

Autonomie préservée

Le projet de LAHE vise à raffermir le pilotage politique des hautes écoles, mais il ne veut pas mettre à mal l'autonomie des institutions. Ainsi, il stipule que la stratégie nationale sera élaborée sur la base des stratégies de chaque haute école. Il reviendrait par conséquent aux institutions de saisir la balle au bond et d'affiner leur profil académique. La LAHE prévoit aussi un garde-fou: elle charge la future Conférence suisse des recteurs de toutes les hautes écoles de défendre l'autonomie.

Transparence des coûts

Au niveau financier, le projet introduit le principe des coûts de référence par étudiant. Fixés sur la base de la comptabilité analytique des écoles, ces chiffres doivent permettre à la Confédération de subventionner les universités cantonales et les hautes écoles spécialisées de manière plus transparente. Berne entend payer 20% des coûts des universités cantonales et 30%

des coûts des HES. Quant aux Ecoles polytechniques fédérales (EPF), elles seraient tenues de rendre compte de leurs coûts moyens d'enseignement par étudiant à la Conférence suisse des hautes écoles.

La LAHE a enfin pour but d'harmoniser les différentes filières et d'améliorer encore la qualité de l'enseignement. Elle se propose de créer un organisme d'assurance de la qualité, auquel seront soumises toutes les institutions du paysage suisse des hautes écoles.

Calendrier

Le Conseil des Etats traitera la LAHE en tant que premier conseil dès l'été 2009. La procédure parlementaire pourrait s'étendre jusqu'en 2010. Il est envisagé de mettre en place la Conférence suisse des hautes écoles au début 2012. La loi prévoit ensuite un délai de cinq ans pour assurer la transition entre les deux régimes.

SMS

Vingt millions de francs pour promouvoir l'innovation

En mars 2009, l'Agence pour la promotion de l'innovation (CTI) a lancé trois mesures pour encourager l'innovation dans le cadre du deuxième paquet conjoncturel de la Confédération. D'abord, les critères pour la promotion seront appliqués de manière plus flexible. Ensuite, les PME doivent être rendues attentives aux projets des thèmes Clean Technologies et matériaux intelligents par le biais de séances d'information. Enfin, un chèque d'innovation sera lancé, grâce auquel les PME peuvent acheter aux hautes écoles des prestations. Au total, 21,5 millions sont à disposition.

Gian-Luca Bona nouveau directeur de l'Empa

Le physicien suisse Gian-Luca Bona sera le nouveau directeur du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche Empa dès le 1^{er} septembre 2009. Il va succéder à Louis Schlapbach, qui a démissionné à fin mars.

Coûts des hautes écoles universitaires et spécialisées en 2007

En 2007, les coûts des hautes écoles universitaires se sont élevés à 6 milliards de francs. Les hautes écoles spécialisées ont, quant à elles, coûté 2,11 milliards de francs. La recherche et le développement a représenté la plus grande part dans le coût total des premières (51%), tandis que, pour les secondes, 68% des coûts se rapportent à l'enseignement de base. L'ensemble des résultats est disponible dans les deux brochures publiées par l'Office fédéral de la statistique (OFS) «Coûts des hautes écoles universitaires en 2007» et «Finances des hautes écoles spécialisées 2007».

www.bfs.admin.ch → Thèmes → Education, science → Publications

Accord de coopération Suisse-USA

Le secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche Mauro Dell'Ambrogio et le directeur de la National Science Foun-

dation, Arden Bement, ont signé le 1^{er} avril 2009 à Washington un accord de coopération scientifique et technologique Suisse-USA. Il prévoit la réalisation de programmes coordonnés. Les modalités d'entrée et de sortie des deux territoires seront aussi facilitées.

Diagnostic préimplantatoire: le Conseil fédéral doit revoir sa copie

Les Académies suisses des sciences saluent la levée de l'interdiction du diagnostic préimplantatoire, telle qu'elle est prévue dans la révision de la Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée présentée en février 2009. En revanche, elles considèrent le projet de loi, dans sa forme actuelle, comme inadapté: il n'est pas conforme aux standards internationaux de la médecine, ne tient pas compte de l'évolution de la société et est en contradiction avec d'autres dispositions légales. C'est pourquoi les académies demandent une révision approfondie du projet de loi.

Le Conseil fédéral approuve le règlement overhead du FNS

Depuis cette année, le Fonds national suisse (FNS) finance une partie des frais de recherche indirects au moyen de sub-sides overhead. Ces frais découlent des projets encouragés par le FNS au sein des institutions de recherche concernées. Le règlement overhead du FNS a été approuvé par le Conseil fédéral en mars 2009.

www.snf.ch → Actuel → Dossiers

L'Université de Zurich veut plus de fonds tiers

L'Université de Zurich va renforcer son fundraising durant les années à venir. Elle veut obtenir des moyens supplémentaires pour l'enseignement et la recherche, dans le but de rester compéti-

tive aux niveaux national et international. L'institution zurichoise souhaite conclure des partenariats avec des entreprises, des fondations, des organisations et des personnes privées.

Les priorités du processus de Bologne pour les dix ans à venir

Les ministres chargés de l'enseignement supérieur de 46 pays se sont réunis du 27 au 29 avril 2009 à Leuven et Louvain-la-Neuve pour la cinquième conférence de suivi du processus de Bologne. Ils ont fixés les priorités pour les 10 prochaines années: faciliter la mobilité des étudiants, accroître l'égalité des chances et mettre en œuvre les cadres nationaux de qualification. La délégation suisse présente à ce sommet était conduite par le conseiller fédéral Pascal Couchepin.

Six nouveaux projets de coopération et d'innovation

En mai 2009, la Conférence universitaire suisse (CUS) a approuvé six nouveaux projets de coopération et d'innovation pour améliorer la qualité et l'efficacité du système des hautes écoles. Les nouveaux projets doivent contribuer à l'optimisation des portefeuilles dans les hautes écoles et seront soutenus à hauteur de 32 millions de francs au total. Ils viennent s'ajouter à la liste des 26 projets de coopération et d'innovation déjà soutenus par la CUS.

Bon départ pour la Suisse dans le 7^{ème} programme-cadre

Durant les deux premières années du 7^{ème} programme-cadre de recherche de l'UE (FP7), la Suisse a obtenu 3,8% du total des moyens d'encouragement délivrés. Ce chiffre représente une forte augmentation par rapport au FP6 (3,1%) et laisse présager d'un retour positif sur investissement à long terme. Le taux de réussite des projets soumis est aussi réjouissant: 25,4% des projets suisses déposés ont été financés. Sur ce point, la Suisse se situe au 4^{ème} rang des pays impliqués dans le FP7.

www.sbf.admin.ch → Documentation → News SER

Coup d'envoi pour le campus off-shore de l'EPFL à Ras Al Khaimah

Le 14 mai 2009 à Ras Al Khaimah (RAK), l'EPFL a présenté en détail le campus offshore prévu dans cet émirat arabe. Le financement complet du projet sera pris en charge par l'Autorité d'investissement de RAK. Les conditions d'admission, les examens et les autres standards académiques ainsi que les titres des diplômés seront ceux de l'EPFL. Le recrutement des professeurs suivra la procédure normale du Conseil des EPF. L'EPFL est la première haute école suisse à mettre en place une branche indépendante à l'étranger.

Valoriser la recherche en médecine

L'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) a publié une prise de position sur le thème de la médecine en tant que domaine de recherche. Ce document s'inquiète des réactions ambivalentes que suscite aujourd'hui la recherche médicale auprès du public. Il relève le manque d'intérêt de la part des médecins à embrasser une carrière de chercheur. L'ASSM préconise dès lors de renforcer les connaissances scientifiques de base dans les formations initiale et continue, d'encourager davantage la relève académique et d'améliorer les structures de la recherche clinique.

Impressum

Réseau FUTURE
Bim Zytglogge 1
3011 Berne
tél. 031 351 88 46
fax 031 351 88 47
www.reseau-future.ch

© Réseau FUTURE 2009

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

Le réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques dans le but d'accroître le soutien à la formation, à la recherche et à l'innovation ainsi que de stimuler le dialogue entre la science et la politique.

Actualités sur le site de FUTURE

Sur le site web www.reseau-future.ch, vous trouverez des informations actuelles sur la recherche, la formation et l'innovation.